



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le six décembre deux mille vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

**Présents :** Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

**Absents Excusés :** Catherine VIDAL - Thierry LANNES - Julien BARATAUD

**Absents :** néant

**Date de convocation :** 01 décembre 2022

Mme Isabelle BAUDRY est désignée **secrétaire de séance**.

**DELIBERATION N° 04B122022  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 04122022  
Renouvellement ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie arrivant à échéance le 11 01 2023, il convient de la renouveler.

Voici la proposition faite par le crédit agricole :

Montant : 68 000 €

Taux de référence : Euribor 3 mois

Marge : 0,850 % au taux actuel de : 2,823 % marge comprise

Durée : 12 mois

Païement des intérêts trimestriels à terme échu

Commission d'engagement : 0,20 % du montant choisi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité :

- de **VALIDER** la proposition de ligne de trésorerie tel que présentée
- et d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture de TULLE le .....

Publication le .....

Le Maire,

Jean MOUZAT



DELIB 04B122022